FORUM
Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft

SQUARE DE MEEÛS, 25
B-1000 BRUXELLES
PHONE (32) 2 508 30 84
FAX (32) 2 508 30 89
HTTP://WWW.FORUM-CIVIL-SOCIETY.ORG

Compte-rendu de la réunion champêtre du Forum du 04.09.2004

CHAPITRE 1

Après quelques mots chaleureux d'accueil par Philippe Grosjean, la séance de travail commence à 10h30 par un bref rappel des trois phases de l'histoire du Forum par Jacqueline de Groote

PHASE I : septembre 1995-juin 2003

Le « **FORUM permanent de la Société Civile européenne** » est né en septembre 1995 d'une idée de Virgilio Dastoli, à l'époque secrétaire général du Mouvement Européen international, organisation non-gouvernementale constituée au Congrès de l'Europe à La Haye en mai 1948, et qu'elle a été reprise dans un appel lancé à un grand nombre de réseaux d'ONG et du monde du travail par la Conférence des présidents des conseils nationaux du Mouvement Européen international, réunis à Bonn le 21 septembre 1995.

Durant cette première phase, le Forum a collaboré à des actions du ME-I. Ce dernier a assuré son secrétariat et son financement en déposant pour lui les demandes de subvention à la Commission. Cette imbrication était possible vu la convergence des objectifs fondamentaux respectifs des deux associations. Par rapport au ME-I, le Forum s'efforce de rallier un grand nombre d'ONG et d'associations sur des points précis. La liaison pratique était assurée par Virgilio Dastoli.

Un rôle fédérateur d'ONG

Comme le ME-I, le Forum poursuit l'objectif d'une démocratie européenne représentative, participative et paritaire dans le respect des principes de subsidiarité, de solidarité et de reconnaissance mutuelle des diversités culturelles, prête ainsi à affronter les défis du 21ème siècle.
Il insiste sur

1. une citoyenneté européenne active,
2. une nouvelle forme de gouvernance favorisant de meilleures synergies entre les institutions européennes et la société civile.

Pour ce faire, il ambitionne d'être un lieu de rencontres et de rassemblement d'ONG.

Le FORUM encourage la participation active, par le biais de leurs associations, des femmes et des hommes d'Europe à la construction d'une Union européenne fondée sur des valeurs constitutionnelles partagées de paix, de démocratie, de respect de la personne humaine et de l'égalité des femmes et des hommes, de solidarité et de reconnaissance mutuelle des diversités culturelles, prêtes ainsi à affronter les défis du 21 ème siècle.

Le FORUM a été activement présent aux manifestations organisées par le ME-I (cinquantième anniversaire du Congrès de La Haye), aux sommets européens successifs et aux actions de la société civile (Tampere, Nice).

Dans le contexte de l'approfondissement et de l'élargissement de l'Union européenne, il devenait impératif de faire entendre la voix de la société civile et, en particulier, de prendre part au débat sur les modalités et les procédures à mettre en œuvre pour structurer le dialogue des institutions européennes avec les organisations et les réseaux européens de la société civile.

Le FORUM a décidé de ses principales actions lors d'Etats généraux (Bruxelles, Göttingen, Rome) sur des propositions de son groupe de travail, qui se réunissait régulièrement tous les mois.

FORUM
Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft

SQUARE DE MEEÛS, 25
B-1000 BRUXELLES
PHONE (32) 2 508 30 84
FAX (32) 2 508 30 89
HTTP://WWW.FORUM-CIVIL-SOCIETY.ORG

Son initiative la plus originale

Au début des travaux de la Conférence Intergouvernementale, qui a abouti au traité d'Amsterdam, le FORUM a lancé, sur l'initiative de son rapporteur Raymond Van Ermen, une réflexion collective concernant l'élaboration d'une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Cette réflexion s'est traduite dans un projet de Charte, adopté au Capitole à Rome au mois de mars 1997 à l'occasion du 40ème anniversaire des traités de Rome et c'est ainsi que ce premier FORUM a largement contribué à la coordination des initiatives de la société civile autour de la Convention I, qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le FORUM a largement contribué à la coordination des initiatives de la société civile autour de la Convention qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, aux réflexions sur la l'élargissement et la gouvernance européenne.

PHASE II : une période de transition

Le Forum se réorganise pour faire face à une nouvelle situation :

- par rapport à ses objectifs, il veut se préparer à jouer un rôle dans le dialogue civil qui s'instaure progressivement,
- sur le plan interne, il doit répartir les tâches après le départ de Virgilio Dastoli pour Rome.

Jusque là, pas plus que l'Union européenne, le Forum n'a jamais eu de personnalité juridique, étant soutenu dans les faits par le Mouvement Européen.

De nombreuses personnes, physiques ou morales, qui ont oeuvré au sein du premier FORUM et qui souhaitaient en poursuivre les objectifs, ont estimé que le FORUM doit être un partenaire actif au sein de ce dialogue avec la société civile et avoir une personnalité juridique.

Pour ce faire, six d'entre-elles ont procédé à un acte formel de re-fondation.

Une petite équipe prend la situation en main. Elle se compose de Joseph Agie de Selsaten, Jean-Claude Boual, Jacqueline de Groote, Philippe Grosjean, Daniel Spoel, Raymond Van Ermen.

Pour parer ou plus pressé, c'est-à-dire pour répondre au souhait du ME-I de ne plus être en charge de l'administration et des demandes de subsides, le Forum-ci a acquis une personnalité juridique sous la forme d'un "Groupement Européen d'Intérêt Économique", sous la dénomination « **FORUM Permanent de la Société Civile Européenne** » - en abrégé «**LE FORUM - GEIE**».[1]

Le Forum a donc maintenu les réunions mensuelles de son groupe de travail de Bruxelles. Une bonne vingtaine de personnes y est fidèle et le compte rendu de ces réunions est envoyé à quelques 300 correspondants. Au cours de cette période, le Forum a suivi attentivement les travaux de la CIG consacrée au projet de traité constitutionnel préparé par la Convention II. Il a pris position en faveur du maintien des acquis et a demandé des modifications sur les parties III et IV.

Le FORUM avait participé à toutes les rencontres organisées par le Comité économique et social européen dans le cadre de la Convention II, il a déposé de nombreuses propositions auprès du secrétariat du Présidium de cette deuxième Convention. Il a participé à plusieurs colloques et conférences organisées par le CESE, notamment sur la mise en place du dialogue civil.

PHASE III : aujourd'hui et demain

Le Forum GEIE reste fidèle à ses objectifs. Ilse veut ouvert, décentralisé, appliquant le principe de subsidiarité. Chacune des parties présentes au Forum exerce, dans son pays, à titre individuel ou au

---

1 Les statuts du GEIE peuvent être obtenus sur simple demande. Ce statut ne modifie en rien les objectifs du Forum. Il a été choisi parce qu'il peut être acquis très rapidement et d'avoir n° de TVA, compte bancaire, etc.
Ce n'est d'ailleurs qu'un statut temporaire, le temps de faire adopter par les organisations intéressées les statuts d'une a.s.b.l. européenne dès qu'un tel statut existera.

SQUARE DE MEEÛS, 25
B-1000 BRUXELLES
PHONE (32) 2 508 30 84
FAX (32) 2 508 30 89
HTTP://WWW.FORUM-CIVIL-SOCIETY.ORG

nom d'une association, des actions bénévoles ayant des objectifs proches de ceux poursuivis par le FORUM, dans des domaines sociétaux différents mais susceptibles de se compléter et de rejoindre le Forum dans sa spécificité, établissant des liens de coopération qui permettent à chacun de réaliser ensemble des objectifs précis que chaque partie ne pourrait que difficilement atteindre séparément et, ce faisant, de développer des activités de manière plus effective et plus commode.

Pratiquement, le Forum pourrait jouer un rôle dans le dialogue civil, dont le CESE s'efforce de faciliter la mise en place.

Il pourrait être chargé de représenter le Secteur citoyenneté au sein du Groupe de Liaison, à la condition de pouvoir prouver sa légitimité et la transparence de ses modes de prises de décision.

L'expérience prouve que nous n'arriverons pas à rédiger des statuts, mêmes provisoires au cours de cette journée, mais il faut décider de quelques points précis :

- la réunion d'aujourd'hui devrait aboutir à une décision sur le rôle du Forum au sein du Groupe de Liaison,
- dans le cas d'une décision positive, il faut définir la qualité de membre du Forum, les modes de prises de décisions et discuter du financement.

CHAPITRE 2 : MESURES GÉNÉRALES D'ORDRE PRATIQUE

2.1 Il est décidé que le Forum s'efforcera de tenir le rôle qui lui est proposé au sein du Groupe de Liaison du CESE.

Daniel Spoel est désigné comme représentant du Forum et Jacqueline de Groote comme sa suppléante.

2.2 Membres

Toute association ayant des statuts reconnus dans l'un des pays membres de l'Union européenne, qui ne fait pas l'objet d'une interdiction ou d'un jugement de dissolution dans l'un d'entre eux et qui adhère aux objectifs du Forum et souhaite participer à une de ses activités recevra toutes les informations utiles et pourra participer aux débats et prises de décisions. Il en va de même de toute personne privée adhérent aux objectifs du Forum et n'ayant pas notoirement tenu des propos, diffusé des écrits ou posé des actes racistes, xénophobes ou discriminatoires.

Le groupe de travail enverra un compte rendu des résultats de cette journée de réflexion à tous ceux qui sont présents ainsi qu'à ceux qui se sont excusés.

Il enverra une note d'information à toutes les personnes et organisations présentes dans son fichier, accompagné d'un petit questionnaire, et leur demandera de préciser la nature de leurs engagements futurs : ils peuvent désirer seulement être informés des activités du Forum ou ils veulent s'engager dans l'un ou dans plusieurs de ses programmes.

2.3 Communication

Dans la mesure du possible, l'information sera gratuite Au besoin, elle sera distribuée sur un site web de telle sorte que l'ensemble des "adresses dans le carnet" soit informé.

Philippe Grosjean, qui fait partie du bureau d'Europe Maintenant veillera à préciser avec cette association, qui gère le site du Forum, les modalités de :

a) mise de l'information sur le site ;
b) faire la distinction entre les prises de positions et décisions prises après consultation des associations, et les tribunes destinées à la publication des positions individuelles et/ou d'associations qui n'ont pas fait l'objet d'une consultation et d'une décision et qui n'engagent dès lors que leurs auteurs ; il veillera à ce que cette distinction soit faite explicitement ;
c) la collaboration entre le Forum et Europe Maintenant pour défendre la propriété du nom et du domaine.

Framboisette Jassogne est chargée d'éventuels contacts avec la presse.

FORUM
Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Ständiges Forum der Zivilgesellschaft

SQUARE DE MEEÛS, 25
B-1000 BRUXELLES
PHONE (32) 2 508 30 84
FAX (32) 2 508 30 89
HTTP://WWW.FORUM-CIVIL-SOCIETY.ORG

2.4 Financement

a) Il sera demandé aux personnes et associations, qui désirent participer à l'une ou l'autre action prévue dans le programme de définir la nature de leur participation et les ressources qu'elles acceptent de mettre à la disposition des projets auxquels elles participeront.

b) Une demande de subvention sera déposée à la Commission avant le 30 septembre dans le cadre de la campagne PRINCE (voir ci-dessous).

c) Il existe depuis quelques mois un projet d'édition et de vente d'une brochure d'art destinée à la promotion de l'identité de la culture européenne. Les conditions sont très favorables mais nécessitent une surface de diffusion que le Forum n'a pas pour l'instant. Jacqueline de Groote est chargée de vérifier avec le Mouvement européen si une collaboration est possible à ce propos.

2.5 L'affiliation du Forum au Mouvement européen

Elleest confirmée et Jacqueline de groote est invitée à soumettre notre candidature comme membre associé. Les modalités de la collaboration devront être précisées.

CHAPITRE 3

Il est ensuite décidé de procéder à l'examen de trois propositions de chantiers (une quatrième est mise en suspens jusqu'à l'obtention de plus amples informations) en tenant compte pour chacun d'eux des objectifs spécifiques du Forum (que peut-il apporter "en plus") et des exigences pratiques de mise en oeuvre.

Programme de travail

Le Forum avait défini ses projets pour le futur et en a informé le Comité économique et social européen (CESE), ses actions s'articuleront autour de quatre axes, elles seront précisées ci-dessous :

a) la participation à la campagne d'information en vue de la ratification du projet de traité constitutionnel ;
b) la participation à l'élaboration d'un projet de loi-cadre relative à la mise en oeuvre du principe de la démocratie participative tel que défini à l'article I 46 dudit traité ;
c) l'organisation de débats visant à préciser le contenu de la citoyenneté européenne en proposant une réflexion sur les racines de la civilisation et de la société européenne ainsi qu'à renforcer l'identité européenne dans l'avenir ;
d) la préparation d'un Contrat pour une société de Bien-Être à partir des objectifs de l'Union tels que prévus à l'article 3.1 du projet de traité constitutionnel, qui dispose que *"L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le* ***bien-être*** *de ses peuples*".

3.1 La participation à la campagne d'information en vue de la ratification du projet de traité constitutionnel

Un groupe de travail constitué de Nicole Fondeneige, Philippe Grosjean, Andras Laslo et Roger Van Campenhout prépare un kit de comparaison et d'explication entre le projet de traité constitutionnel et les traités de Nice, Amsterdam et Maastricht sur la base du travail déjà effectué par Roger.

Ce kit aura pour objectif, outre la comparaison, de faire une analyse de la sémantique utilisée et d'en dégager les avancées et/ou les reculs par rapport aux traités antérieurs ainsi que de souligner les questions auxquelles devrait être attentif un Observatoire indépendant de la société civile pour la mise en place du traité constitutionnel.

Ce kit devra aussi permettre à toute personne souhaitant éclairer son propre jugement sur la ratification dudit traité de disposer de toutes les informations nécessaires.

Le projet d'élaboration d'un kit et de tenue de débats autour de la ratification fera l'objet d'une demande de financement de la Commission dans le cadre du programme PRINCE, qui devra être rentré au plus tard le 30.09.04.

SQUARE DE MEEÛS, 25
B-1000 BRUXELLES
PHONE (32) 2 508 30 84
FAX (32) 2 508 30 89
HTTP://WWW.FORUM-CIVIL-SOCIETY.ORG

3.2 La participation à l'élaboration d'un projet de loi-cadre relative à la mise en oeuvre du principe de la démocratie participative tel que défini à l'article I 46 dudit traité

L'article I-46 est consacré à la démocratie participative, la mise en oeuvre des quatre paragraphes qui le composent font l'objet dans les semaines à venir de plusieurs séminaires et colloques auxquels des membres du groupe de travail de Bruxelles ont été invité et donc participeront aux débats. Il s'agit :

a) du colloque du 13.09 organisé par ECAS, avec la participation de la DG Budget de la Commission de J-L Dehaene, du responsable du débat "The Future of Europe", de nombreuses associations.
b) de la conférence d'Active Citizenship consacrée aux critères de sélection des ONG, organisé au CESE les 16 et 17.09.
c) du séminaire du Initiative & Referendum Institute Europe avec la collaboration de représentants au Parlement européen (Diana Wallis, Jo Leinen, Jens-Peter Bonde) et Democracy International le 11.10.

En vue de mener à bien son mandat (i) une citoyenneté européenne active, ii) une nouvelle forme de gouvernance, iii) une démocratie européenne représentative, participative et paritaire), le Forum souhaite participer à ces événements sans se trouver en première ligne ; Daniel Spoel s'informe, assure une coordination avec ces confrères et fait rapport au groupe de travail et aux associations collaborant aux activités du Forum.

3.3 L'organisation de débats visant à préciser le contenu de la citoyenneté européenne en proposant une réflexion sur les racines de la civilisation et de la société européenne ainsi qu'à renforcer l'identité européenne dans l'avenir

Le CESE a présélectionné le Forum pour participer au groupe de liaison qu'il mettra en place pour le secteur "Citoyenneté européenne".

Un groupe de travail, comprenant Dorrit Kjaer Christiaensen, Jacqueline de Groote, Catherine de Limburg-Stirum, Philippe Grosjean, Dominique Sadoux, Daniel Spoel et Catherine Vieilledent, réfléchira aux valeurs et aux racines communes sous-tendant la citoyenneté européenne (l'humain citoyen dans la cité européenne) et qui permettent de transcender la citoyenneté basée sur la nationalité et à donner du sens aux fondements de la démocratie A cet effet, le groupe reprendra les travaux déjà effectués par le Forum et définira les critères de base devant servir à l'accueil des autres citoyens qui ne jouissent pas de cette citoyenneté. Le groupe de travail proposera un plan d'action pour promouvoir la citoyenneté européenne.

3.4 La préparation d'un Contrat pour une société de Bien-Être à partir des objectifs de l'Union tels que prévus à l'article 3.1 du projet de traité constitutionnel

Le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 avait fixé un nouvel objectif stratégique pour l'UE, à savoir devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale... cet objectif devait permettre de rétablir le plein emploi. C'était avant le traité de Nice.

Le Conseil de Göteborg des 15 et 16 juin 2001 avait adopté une stratégie de développement durable et ajouté une dimension environnementale au processus de Lisbonne pour l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale.

C'était avant le sommet de Laeken, les travaux de la Convention et l'élaboration du projet de traité constitutionnel.

Le processus de Lisbonne doublé de celui de Götteborg n'a pas fonctionné.

Comment la nouvelle Commission va-t-elle infléchir ce processus pour tenir compte des objectifs et valeurs contenues dans le traité constitutionnel ?

SQUARE DE MEEÛS, 25
B-1000 BRUXELLES
PHONE (32) 2 508 30 84
FAX (32) 2 508 30 89
HTTP://WWW.FORUM-CIVIL-SOCIETY.ORG

En effet, le processus de Barcelonne comportait des engagements, y compris un bilan intermédiaire à dresser en 2005. La Commission sortante a par ailleurs défini comme sa priorité n°1 : la compétitivité et la cohésion (voir APS 2005). Il s'agit donc de suivre de près le démarrage des travux de la nouvelle Commission et de suivre les initiatives pour une économie véritablement intégrée.

Comment la nouvelle Commission va-t-elle combiner compétitivité et normes sociales et environnementales et rencontrer l'objectif prévu à l'article 3.1 du projet de traité constitutionnel, qui dispose que *"L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le* ***bien-être*** *de ses peuples*" ? [2]

Le Forum se propose de travailler à la préparation d'une Convention III consacrée aux droits programmatiques pour la passation de contrats sur les valeurs, les normes et la compétitivité, avec des principes, des textes consacrés au fonctionnement d'une économie circulaire (zéro déchet, zéro pollution) en examinant les conséquences dans des domaines tels que :

- Société de la connaissance fonctionnant en réseau,
- Santé et consommation,
- Eradication de la pauvreté,
- Démocratie participative,
- Cultures et religions,
- ...

Le travail consistera aussi à explorer

- avec qui passer les contrats : entreprises privées, partenariats public-privé, société civile et entreprises, entreprises et syndicats, société civile et institutions,
- quelle place pour les Services d'intérêt général et les biens publics ?

Le Forum se fixe pour objectif de participer, en 2005, au débat sur la révision du processus de Lisbonne et Raymond Van Ermen en collaboration avec Renata Schiavone, Catherine Vieilledent, Joseph Agie de Selsaten, Andras Laszlo epréparent une note. Certains membres du Forum pourront utilement participer à un projet à déposer dans le cadre du programme PRINCE pour des rencontres-débat sur le thème de la société du Bien-Être, sur l'initiative de Renaissance Europe.

3.5 Divers

Le groupe de travail a examiné l'invitation de Europa Jetzt d'élaborer une proposition de projet dans le cadre d'un appel à proposition de la DG Elargissement. Il considère que cette invitation ne s'inscrit pas dans le cadre des actions définies au chapitre 3. Philippe Grosjean, étant membre du bureau d'Europa Jetzt, est chargé de transmettre cette décision et de confirmer que cela ne modifie en rien la volonté du Forum de conserver intactes la nature de ses liens de collaborations avec Europa Jetzt, et qu'elle est justifiée par les moyens limités dont dispose le Forum aujourd'hui.

Chacun de ces points fait l'objet de discussions animées et la journée s'achève par un délicieux et joyeux barbecue dans le jardin si accueillant de Catherine de Limburg Stirum.

---

2 Il est peut-être bon de rappeler que les processus économiques ne résultent pas de la nature des choses, mais des choix effectués par les acteurs, dans une stratégie donnée, et que ces choix ne deviennent réalité que dans la mesure où ils sont validés, confirmés, par les différentes communautés concernées. Cette remarque tout-à-fait personnelle nous incitent tous à nous interroger sur la bonne collaboration des états à la stratégie de Lisbonne. A moins que la faillite de celle-ci ne résulte d'hypothèses fausses (potentiel de développement des nouvelles technologies -NTIC-) et/ou de la spéculation boursière qu'elles ont permis, ou d'une méthode inadéquate de mise en oeuvre (méthode ouverte de coordination), ce qui revient à supposer que les états ne jouent pas le jeu ou sont incapables de jouer le jeu, par manque de maîtrise des différents paramètres.